

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le mercredi 16 décembre 2015, à 19 h 47, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Yves Labonté;
Siège #2 : Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Siège #3 : Madame Solange Tremblay;
Siège #4 : Monsieur Jean-Yves Thériault;
Siège #5 : Monsieur Jocelyn Caron.

Absence :
Siège #6 : Madame Marielle Roy.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Danielle Marcoux. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics sont aussi présents.

Résolution 2015-12-402

Ordre du jour

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion d'ajournement 16 décembre 2015 Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt de documents :
 1. Fonds Jeunesse CDJL 2015 – Gagnants;
 2. MRC de La Matapédia – Règlement 2014-09 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2015;
4. Invitations :
 1. Banquet de la MRC de La Matapédia;

5. Règlement 2015-05 – Mise aux normes de l’eau potable – Paiement de facture;
6. Réserves financières – Règlements d’emprunt 2012-03;
7. Vente de terrain;
8. Serrurier Fillion Inc. – Paiement de factures;
9. Affaires nouvelles :
 1. Décorations de Noël;
 2. Rivière Noire;
 3. Remise de certificat;
10. Période de questions;
11. Prochaine réunion – 11 janvier 2016;
12. Levée de la séance.

Dépôt de documents :

- 3.1. Une correspondance du Fonds jeunesse CDJL nous informe des récipiendaires pour l’année 2015. La bibliothèque municipale et scolaire Quilit n’a pas été retenue, mais l’équipe compte bien déposer une nouvelle demande l’an prochain.
 - 3.2. La MRC de La Matapédia nous fait parvenir une copie du règlement 2014-09 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l’exercice financier 2015.
-

Résolution 2015-12-403

Invitation – Banquet de la MRC de La Matapédia

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’inscrire messieurs Jean-Yves Thériault et Yves Labonté, conseillers, ainsi que leur conjointe mesdames Lina Lévesque et Maude Gagnon au banquet de la MRC de La Matapédia qui aura lieu à Val d’Irène le samedi 16 janvier 2016 à compter de 18 h. La MRC de La Matapédia couvre les frais pour quatre (4) personnes par municipalité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2015-12-404

Règlement 2015-05 – Mise aux normes de l’eau potable – Paiement de facture

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’autoriser

le paiement de la facture 475 au cout total de 4 346.06 \$, taxes incluses, à l'entreprise Ruralys pour l'inventaire archéologique réalisé dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 3 968.53 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2015-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 377.53 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2015-12-405

**Réserves financières –
Règlement d'emprunt 2012-03**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser que les réserves financières créées par les soldes du règlement d'emprunt 2012-03 remboursent au compte courant 500714 les montants de capital et intérêts pour l'année 2015 pour le financement permanent du règlement suivant :

Règlement d'emprunt 2014-04 – Décrétant une dépense de 600 000 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour la réfection de certaines rues de la municipalité.

Capital : 33 227 \$ et intérêts : 14 990 \$ pour un total de 48 217 \$.

Résolution 2015-12-406

Vente de terrain

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de madame Jeanne D'Arc Perreault concernant l'achat d'un terrain au 16 rue Castanier.

Le terrain se situe du côté sud de la rue et est à l'est du lot 4 660 990, propriété de monsieur Jérémie Ouellet et madame Isabelle Bouchard. Il s'agit d'une partie du lot 4 348 032 d'une superficie de 977.6 m² ou 10 523 pi².

Le prix du terrain est de 1.00 \$ du pied carré pour un total de 10 523 \$ plus taxes.

Le terrain sera subdivisé et des repères seront posés par l'arpenteur-géomètre, les infrastructures d'aqueduc et d'égout seront disponibles à l'emprise de la rue.

Une offre d'achat devra être signée et sera valide pour une période de trois mois et une somme de 1 052 \$ représentant 10 % du cout d'achat sera remise à la municipalité. Ce montant sera imputé au prix d'achat lors de la signature de l'acte de vente et sera non remboursable en cas de renonciation à procéder à l'achat.

Les frais de l'acte de vente seront payables par l'acheteur.

Le conseil municipal autorise que cette nouvelle résidence soit

branchée à l'aqueduc et l'égout de la municipalité.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise l'entreprise Nelson Banville, arpenteur-géomètre à procéder à la subdivision et à la pose de bornes pour ce terrain. Le choix du notaire afin d'établir l'acte notarié sera laissé à la discrétion de l'acheteur.

La mairesse, madame Danielle Marcoux et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Francis Ouellet, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec tous les documents relatifs à ce dossier.

Résolution 2015-12-407

**Serrurier Fillion Inc. –
Paiement de factures**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 37561 au cout de 12,59 \$, taxes incluses, ainsi que la facture numéro 37569 au cout de 22.89 \$, taxes incluses, à l'entreprise Serrurier Fillion Inc. de Matane pour la reproduction de trois (3) clés sécurisées de la porte d'entrée de l'hôtel de ville. Le montant total de 35.48 \$ sera payé à même le compte courant 500714.

Affaires nouvelles :

- 9.1. Les membres du conseil demandent à ce que l'étoile de Noël soit installée à l'Hôtel de ville et que les lumières dans l'arbre au centre communautaire soient vérifiées.
 - 9.2. Monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, informe les membres du conseil qu'il a un reçu une correspondance de l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche l'informant que la qualité de l'eau de la rivière Noire s'est améliorée. Les analyses périodiques confirment ce fait.
 - 9.3. Madame Danielle Marcoux, mairesse, remet à monsieur Jocelyn Caron, conseiller, un certificat attestant la réussite de monsieur Caron à la formation pour la célébration de mariage civil.
-
-

Résolution 2015-12-408

Levée de la séance

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 17.

Danielle Marcoux,
maresse

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier